

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1048

présenté par
Mme Garin et Mme Delpech

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	100 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	100 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à alerter la représentation nationale sur la baisse drastique des crédits accordés à la solidarité internationale et singulièrement à la diplomatie féministe au PLF 2026.

Alors que la France vient de publier sa stratégie internationale en matière d'égalité pour la période 2025-2030 et d'accueillir la 4^{ème} conférence interministérielle sur la diplomatie féministe, la contribution du programme 209 Solidarité à l'égard des pays en développement au Document de politique transversale – Égalité entre les femmes et les hommes chute drastiquement à 130,5 M€ en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) au PLF 2026 contre plus de 605,1 M€ en AE et 724,6 M€ en CP en exécution 2024.

Il y a donc un écart considérable entre les objectifs affichés par la nouvelle stratégie qui se veut ambitieuse et entend positionner la France comme un pays leader en matière de diplomatie féministe et l'effondrement des crédits censés traduire cette ambition.

Pour assurer sa recevabilité, cet amendement vise à diminuer de 100 M€ en AE et en CP les ouvertures prévues par le texte initial sur le programme Aide économique et financière au développement et à abonder pour un même montant le programme 209 Solidarité à l'égard des pays en développement.

Le présent amendement est porté par les co-rapporteuses de la Délégation aux droits des femmes pour le PLF 2026.